

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-087

### Séance du 04 Novembre 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 19
Qui ont pris part à la délibération	: 19
Date de la Convocation	: 18/10/2024
Convocation affichée et diffusée le	: 18/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. Baptiste COLLET a été nommé secrétaire de séance.

#### **Objet : Subvention l'Echo social du Gendarme**

Depuis 1888, la Caisse Nationale du Gendarme (CNG) joue un rôle crucial au sein de la Gendarmerie en accompagnant le quotidien des gendarmes, contribuant ainsi à renforcer la cohésion et l'efficacité globale de cette grande force de sécurité intérieure.

Toutes les actions menées par la CNG perpétuent les traditions de l'Arme, renforcent l'esprit de corps et soutiennent son efficacité opérationnelle. Les missions des gendarmes pour la sécurité et l'ordre public les exposent souvent à des situations spécifiques à risques.

L'entraide sociale au profit des blessés, des veuves et des orphelins de la Gendarmerie reste une priorité. Le soutien apporté aux gendarmes et à leurs familles est aujourd'hui concret et renforce le sentiment de solidarité.

C'est dans cet esprit qu'il a été décidé de publier « L'écho Social du Gendarme », magazine officiel et de qualité, largement diffusé jusqu'au niveau des unités élémentaires et destiné à mettre en valeur tous nos services.

Demande de participation pour un montant de 1 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après discussion refuse de participer à cette publication compte tenu de son cout et de l'absence d'intérêt pour la commune

Ainsi fait et délibéré le 04 novembre 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance  
Baptiste COLLET

